

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

| | |
|-----------------------------|--|
| Etaient présents : | Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique |
| Absent excusé | Mr VITALI Yannick |
| Pouvoir | Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry |
| Secrétaire de séance | Mr POUPET Dominique |

N° 11-12-2023-04 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « PRESTATION PAIE » AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VENDEE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis plusieurs années, la commune a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, la gestion de la paie des agents et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction.

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion à la prestation « paie », le Centre de Gestion propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette convention définit les modalités de la prestation « paie » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Date de publication
12/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU

Signé électroniquement par : Landry
Rondeau
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : Maire de Mesnard la
Barotière